

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-17-00659 Référence de la demande : n°2020-00659-051-001

Dénomination du projet : Etude Saxifrage du Dauphiné

Lieu des opérations : -Département : Cantal

Bénéficiaire : Ins. Méditerranéen Biodiversité Ecologie (IMBE)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le projet vise le prélèvement, le transport et la détention de 2 à 3 populations de Saxifrage de Lamotte à raison de 5 individus sur lesquels sont prélevés les rosettes des fleurs et non les spécimens. Les sites de prélèvement concernent le massif Central au niveau de réserves naturelles sous le contrôle du CBN Massif central et les gestionnaires des réserves naturelles concernés.

Eu égard au caractère scientifique de la démarche et à la qualité du demandeur qui s'entoure de toutes les précautions, un avis favorable sans réserve est accordé à cette demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 2 novembre 2020

Signature :

